

Avoine
Beaumont-en-Véron
Candes-Saint-Martin
Chinon
Huismes
Saint-Germain-sur-Vienne
Savigny-en-Véron

Le bec de Vienne

■ Les paysages

Au centre du Parc, le bec de Vienne, confluence de la Loire et de la Vienne, est un de ces paysages emblématiques où se mêlent les usages traditionnels et contemporains. L'omniprésence de l'eau est une marque d'identité forte à valoriser.

La diversité écologique et paysagère atteste la formidable richesse de cet espace, notamment sur le bocage du Véron. La viticulture vient couronner une partie de ces paysages.

L'urbanisation fragilise cependant cet ensemble avec le développement de la zone d'activité autour de la centrale nucléaire d'Avoine. Facteur économique important, cette dernière est omniprésente à travers son nuage de vapeur d'eau, véritable point de repère dans le paysage.



■ Le Bocage du Véron

La plaine alluviale de la Vienne est caractérisée par un paysage de bocage assez dense. Les hameaux, implantés sur des buttes insubmersibles (tertres), se font discrets.

Le bocage du Véron est un véritable réservoir de biodiversité : les prairies et le linéaire dense de haies créent un grand nombre d'espaces de transition qui diversifie la vie faunistique et floristique : lisières, réseau de fossés végétalisés et petites mares.

La richesse exceptionnelle de ce bocage tient également en la présence de vieux arbres, taillés en têtard.

La qualité écologique et paysagère du bocage est liée aux pratiques agricoles et à son entretien : pâturage, fauche des prairies, taille des arbres têtards... Le classement à l'échelle européenne du bocage du Véron (Natura 2000) permet aux agriculteurs d'avoir des financements spécifiques qui valorisent leurs pratiques en faveur notamment de la protection des oiseaux des prairies inondables comme le rare Râle des genêts.

■ Le Bec de Vienne



■ Cultures céréalières, viticulture, maraîchage

Céréales, maraîchage, vignes, vergers et élevage se côtoient. Les surfaces dédiées au petit maraîchage et à l'élevage diminuent au profit de la céréaliculture et de la viticulture.

Sur les Puy du Chinonais, site reconnu pour sa valeur écologique à l'échelle européenne, le développement économique de l'AOC Chinon a entraîné une extension des vignes.

Une grande diversité d'espèces végétales rares, voire unique, est présente sur les buttes calcaires (Armoise champêtre, Anémone pulsatile, Ornithope pied d'oiseau, Orobanche bleue...).

Autour de la centrale nucléaire, la zone d'activité a tendance à s'étendre sur les terres agricoles. Au sein de la plaine céréalière, des éléments de repère et de transition se raréfient : arbres isolés, bandes enherbées, bords de champs...

L'étalement de l'urbanisation le long des axes routiers réduit les espaces agricoles et participe à la fragmentation des habitats écologiques.

■ Tendances d'évolution, entre 1991 et 2007, des surfaces occupées par :

urbanisation



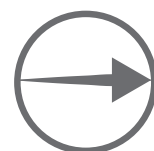
de 11 % à 12,5 % du territoire

boisements



stable à environ 13,5 % du territoire

terres arables



stable à environ 32,5 % du territoire

prairies mésophiles



de 22,5 % à 21 % du territoire

Ces tendances ne rendent pas compte de la répartition des surfaces sur le territoire : la stabilité ne signifie pas que leur localisation n'a pas varié au cours du temps.

■ Les boisements

Les boisements du bec de Vienne occupent environ 13,5 % de sa surface. Ils sont constitués de feuillus et boisements mixtes autour d'Avoine, de plantations de peupliers dans le bocage du Véron et de la forêt alluviale de la Loire.

Les boisements autour d'Avoine structurent l'espace et participent à l'ambiance forestière des villages. La plupart des massifs comprend des clairières, surtout occupées par des prairies. En forêt, les espaces sous les lignes électriques, régulièrement entretenus, participent à la diversification des milieux.

Identification des trames écologiques :

-  Réservoirs de biodiversité
(cf. Charte du Parc 2008-2020)
-  Sous-trame humide et aquatique
-  Sous-trame bocagère
-  Sous-trame prairiale
-  Sous-trame forestière
-  Réseau de haies
-  Autre espace

Les trames vertes et bleues potentielles :

-  Connexion potentielle humide et aquatique
-  Connexion potentielle bocagère
-  Connexion potentielle prairiale
-  Connexion potentielle forestière

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB :

-  Route principale
-  Milieu urbanisé majeur

Éléments ayant un impact important sur la TVB :

-  Rencontre des connexions potentielles et de l'urbanisation
-  Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)
-  Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)

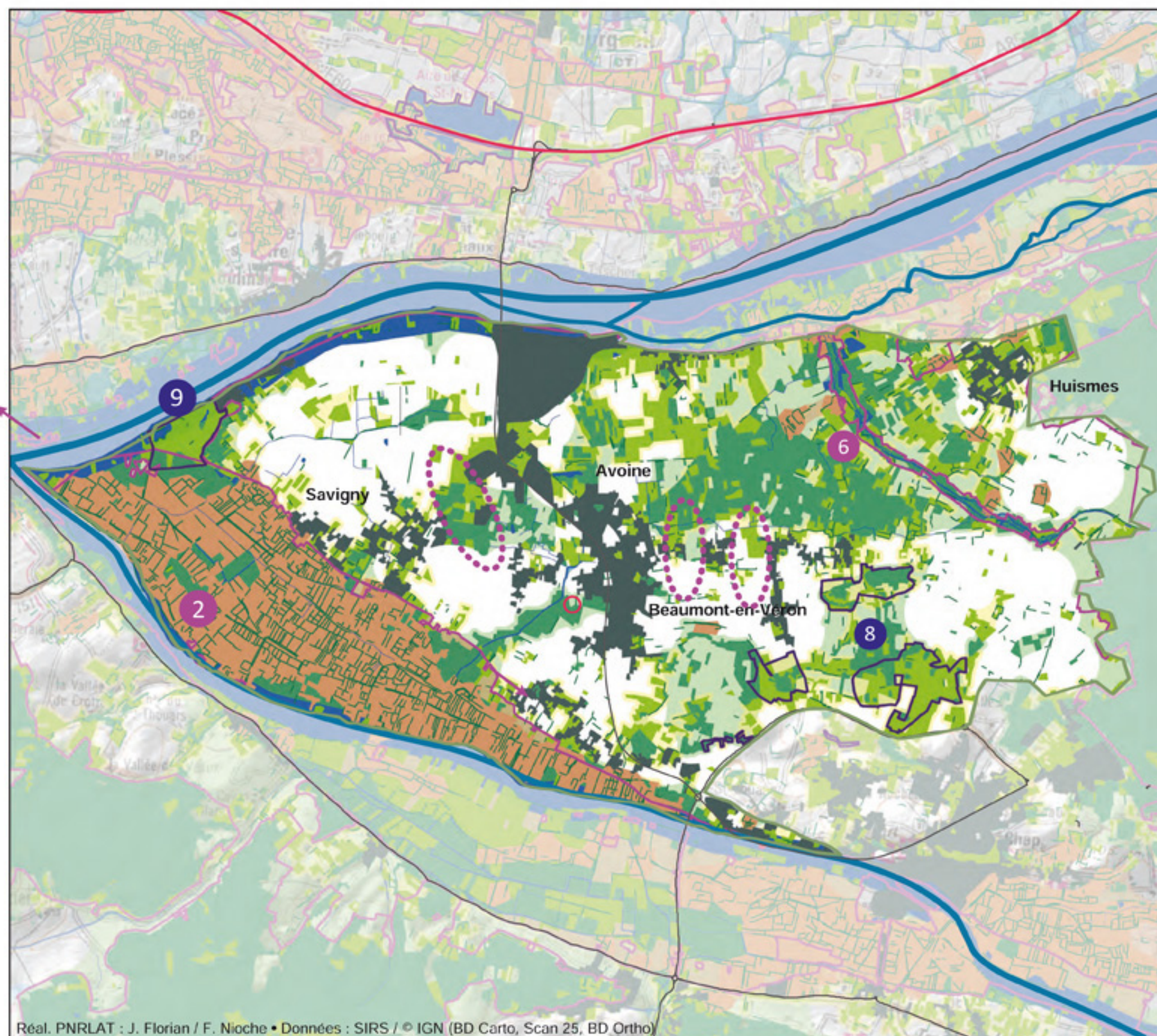
Continuité au-delà de l'unité paysagère :

-  Trame écologique et/ou paysagère structurante

Les recommandations :

-  Zones à enjeux majeurs pour le paysage

2,5 km





Prairie à Frênes têtards



Pelouse sèche calcaire (Puys du Chinonais)



Plan d'eau et sa ripisylve abondante

